

Date de convocation

26/06/2020

Date d'affichage

26/06/2020

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mil vingt, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents : MARTIN Jean-Claude, CARELLO Florence, PITTOLA Jean-Paul, MAUREL Jocelyne, FRAISSINET Didier, CARDEAU Isabelle, CASARA Lydie, DADDIO Valérie, FAVRE Killian, FRASCONI Stéphane, GAIDON Sandrine, HUTTIER Roland, LOZANO Michel, PILLARD Dolorès

Secrétaire de séance : CASARA Lydie
Délib222020

Objet : Nomination d'un correspondant défense

La fonction de correspondant « Défense » a été créée par la circulaire du 26 octobre 2001 afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce à l'animation d'actions de proximité.

Une instruction ministérielle du 8 janvier 2009 est venue préciser la mission d'information de ces correspondants « Défense » autour de trois axes, à savoir :

- ✓ La politique de Défense qui s'articule autour des activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- ✓ Le parcours citoyen qui comprend l'enseignement de la défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ;
- ✓ La mémoire et le patrimoine qui concernent le devoir de mémoire et la reconnaissance de la Nation en liaison avec les associations patriotiques, la Direction Départementale de l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Chaque Commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal. En tant qu' élu local, il est l'interlocuteur privilégié des administrés, des autorités civiles et des autorités militaires du Département sur les questions de défense.

Il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant de la Commune, parmi les élus du conseil municipal, pour assumer les fonctions de correspondant « Défense ».

Se porte candidat :

CANDIDAT
Jean-Claude MARTIN

Après avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote à scrutin secret.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ACCEPTER en vertu de l'article L.2121-21 du CGCT de procéder au vote au scrutin public.

APPROUVER la désignation de pour assumer les fonctions de correspondant « Défense ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- . 15 voix pour
- . 0 voix contre
- . Abstentions : 0

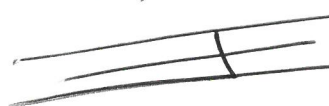
ACCEPTE, à l'unanimité, en vertu de l'article L.2121-21 du CGCT de procéder au vote au scrutin public.

APPROUVE la désignation de Monsieur Jean-Claude MARTIN pour assumer les fonctions de correspondant « Défense ».

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,


Jean-Claude MARTIN

